

Leader de la production de lait en Bretagne, le groupe coopératif Even a décidé de mieux rémunérer ses producteurs. Ce qui n'est pas du goût de la coopérative agricole Eureden, actionnaire de sa filiale Laïta, qui a assigné Even au tribunal en février dernier, pour "iniquité de traitement envers ses fournisseurs". Le manque à gagner s'élèverait à deux millions d'euros sur les cinq dernières années.

Les producteurs de lait affiliés au groupe coopératif Even bénéficieront au titre de l'année 2023 d'un tarif supérieur à celui des autres entreprises laitières. Seulement voilà, la meilleure rémunération des producteurs de lait de Laïta, dont le groupe Even (Paysan Breton, Madame Loïk, fromages à pâtes molles...) détient 51%, pose problème.

La coopérative Eureden, actionnaire minoritaire de sa filiale Laïta, a assigné début février le groupe Even en justice pour *"iniquité de rémunération entre les producteurs de lait"* et *"non-respect du droit à ristourne prévu dans le droit coopératif pour tout associé coopérateur"*.

Le manque à gagner s'établirait à deux millions d'euros sur les cinq dernières années. De son côté, le groupe Even justifie, lui, ce modèle comme un moyen de fidéliser ses coopérateurs pour répondre aux défis de la filière du lait.

"Il ne peut y avoir deux poids, deux mesures"

De son côté Eureden s'explique dans un communiqué datant de février dernier, repris l'hebdomadaire Paysan Breton du 9 février 2024, et sur lequel elle ne revient pas aujourd'hui : *"Face à une situation de blocage, c'est la justice qui va arbitrer une situation jugée inéquitable. L'organisation de producteurs de lait Eureden est associée coopérateur de premier plan de la coopérative Even. Elle lui fournit près de 30 % de ses volumes"*.

La coopérative Eureden poursuit : *"Des adhérents qui, chaque jour, produisent du lait breton et respectent le même cahier des charges doivent bénéficier du même traitement. Il ne peut y avoir deux poids, deux mesures !"*, conclut le communiqué.